

LE LABEL « COMMUNE ÉCONOME EN EAU »

PORTEUR DE L'ACTION :

Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole



EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF ?

Depuis 2016, l'ALEC accompagne les collectivités de la métropole montpelliéraine dans leurs actions de transition écologique et énergétique, et plus particulièrement dans le cadre des économies d'eau. Afin d'apporter un cadre méthodologique et de valoriser l'engagement des communes de la Métropole de Montpellier, l'ALEC Montpellier Métropole a lancé en 2021 le label « commune économe en eau ».



A travers le label « commune économe en eau », les actions de l'ALEC Montpellier Métropole ont pour objectif :

- D'améliorer la connaissance du patrimoine et des consommations ;
- De favoriser l'installation de matériels permettant de surveiller et réduire les consommations d'eau ;
- De sensibiliser la population dans sa globalité, allant des scolaires au personnel communal.

Démarrage du projet et définition de la démarche

Une première étape du projet a consisté à étudier les labels existants sur le territoire et à constituer un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs du territoire.

Une fois le principe de création d'un label récompensant les communes économes en eau validé, ont ensuite été définis les critères techniques, en particulier les actions d'économies d'eau attendues et le nombre de points attribués pour chaque action, ainsi que les critères de communication, notamment le cahier des charges pour la création du logo et les éléments du kit de communication.

Étudier, équiper et sensibiliser : les maîtres-mots d'une dynamique territoriale d'économies d'eau.

Lancement et réalisation du projet

À la suite de l'adoption du logo par le comité de pilotage, l'ALEC a organisé une cérémonie de lancement en 2021 afin de faire connaître la démarche sur le territoire, après laquelle

19 communes sur les 31 que compte le territoire de Montpellier Métropole se sont engagées dans la démarche. Afin d'officialiser le lancement de la démarche de labellisation, les collectivités sont invitées à signer une [charte d'engagement](#).

La première phase de la démarche est une évaluation des pratiques de la collectivité basée sur un référentiel de 50 actions. Deux chargées de projet de l'ALEC ont accompagné les communes dans la construction de leur plan d'actions qu'elles s'engagent à mettre en application.

Les actions concernent principalement la recherche et la réparation des fuites, l'équipement des structures (notamment avec des moyens de comptage, des réducteurs de pression, etc.), la sensibilisation des usagers et des scolaires, et la formation du personnel communal.

Après une année dédiée à la mise en œuvre des plans d'actions, un comité d'agrément neutre et indépendant (composé de membre du département, de la région, du bassin versant, du syndicat et de la régie des eaux) a statué sur les demandes de labellisation. Les résultats ont donné lieu à une cérémonie de remise des prix qui a mis en valeur les premières communes labellisées et les bonnes pratiques. Chaque commune labellisée s'est vu remettre un kit de communication.

Le projet se poursuit chaque année avec la mise en place de nouveaux programmes d'actions et une cérémonie annuelle de remise des prix.

En effet, après 4 éditions, de nouvelles communes continuent à s'engager puisque c'est 19 d'entre elles qui ont été récompensées en 2025. Les baisses de consommations sont, elles aussi toujours observées que ce soit au total ou rapporté au nombre d'habitant. Au cours de l'année 2024, les efforts et les actions des communes engagées ont permis une réduction globale des consommations d'eau de 9 % par rapport à 2023.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ATOUTS ?

Ce projet est entrepris en concertation avec les différents acteurs du secteur de l'eau, réunis en comité de pilotage : Agence de l'Eau RMC, Montpellier Méditerranée Métropole, Région Occitanie, Conseil Départemental 34, Syndicats des bassins versant, Régie des eaux, fournisseurs, associations d'éducation à l'environnement, etc. Le label concernant également les espaces végétalisés, l'ALEC collabore également avec Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Hérault. Cela a permis de garantir l'ancrage territorial de la démarche tout en sensibilisant également ces structures aux économies d'eau.

L'accompagnement technique des communes engagées permet de faciliter leur démarche et la mise en œuvre du plan d'actions.

Chaque année, un comité d'agrément attribue ou retire le label au regard des actions réalisées, évaluées entre 0 et 2 points. Cela garantit l'investissement des communes sur le long terme.

Communiquer sur les bonnes pratiques d'économies d'eau a pour vocation d'inciter tous les citoyens à agir à leur échelle pour une véritable dynamique territoriale d'économie d'eau.

A l'issue de la labellisation, un kit de communication est distribué aux communes afin de rendre visible les efforts en matière d'économies d'eau, et de favoriser une appropriation générale de cet enjeu par les usagers mais aussi par d'autres collectivités.

Un autre des points forts du dispositif est l'émergence, l'animation et l'entretien d'un réseau entre les communes membres du label, favorisant le partage d'expériences et la montée en compétences collectives.

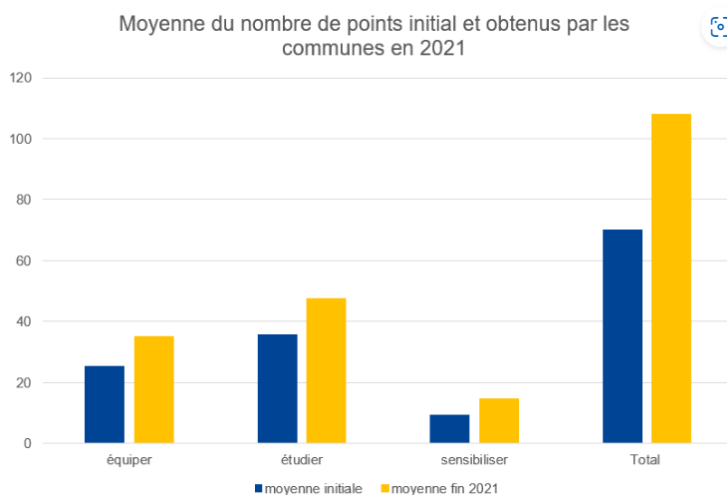
En effet, l'ALEC organise deux fois par an des ateliers thématiques, axés sur la présentation de solutions innovantes (ex. : systèmes d'arrosage plus sobres, nouvelles robinetteries, etc.), dans lesquelles les communes peuvent faire remonter des besoins ou des sujets d'intérêt à l'ALEC. Les communes membres du label communiquent entre elles dans le but d'une amélioration continue.

QUELLES AVANCÉES POUR LES ÉCONOMIES SUR LA RESSOURCE ?

Sur les 31 communes de Montpellier Métropole, 17 ont été labellisées pour la première [édition en 2022](#).

Sur les 50 actions proposées par l'ALEC, les communes se sont engagées en moyenne sur la réalisation d'une vingtaine d'actions sur des échéances à court, moyen et long terme. Les actions les plus réalisées par ces communes sont, outre le suivi des consommations :

- L'installation et le réglage des robinets temporisés ;
- L'acquisition de matériel hydro-économe ;
- La mise en place d'un protocole d'entretien des installations, telle que la lutte contre le calcaire.



En moyenne, sur les 17 communes, les consommations en eau ont diminué de 23 % entre 2019 et 2021. Toutefois, certaines activités n'ont pas complètement repris en 2021 à la suite du COVID.

Au cours de l'année 2024, les efforts et les actions des communes engagées ont permis une réduction globale des consommations d'eau de 9 % par rapport à 2023. Cette économie s'additionne à la réduction de 25 % déjà réalisée depuis 2019 (qui n'est, bien entendu, pas intégralement imputable au label « commune économe en eau »).

CARTE IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action : [Alec Montpellier Métropole](#)

Dates : Début du projet en 2020, 1^{ère} labélisation en mars 2022

Moyens humains : 2 chargés de projet, 2 chargés de communication à temps partiel

Partenaires : Montpellier Méditerranée Métropole, Région Occitanie

Budget : 9 500€ TTC pour les 17 kits, la communication et la cérémonie

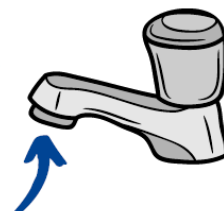
Résultats : Diminution de plus de 25 %, en moyenne, des consommations des communes engagées depuis 2019

Flyer et logo du labe



**VOTRE COMMUNE
AGIT POUR LA
PLANÈTE !**

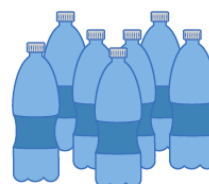
Pour faire des économies d'eau, des réducteurs de débit ont été installés sur les robinets.



1 MOUSSEUR =

7 L

**ÉCONOMISÉS PAR
MINUTE D'UTILISATION**



ALEC
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
MONTPELLIER MÉTROPOLÉ



Animé par la FNCCR, le Club des Bonnes Pratiques d'Économies d'Eau et de Tarification est un espace de partage des pratiques et expériences visant à réduire le prélèvement global en eau sur le territoire. Organisées par ce dernier, les Trophées des économies d'eau visent à identifier, valoriser et récompenser les actions ponctuelles ou de long terme de sensibilisation, d'installation d'outils techniques efficaces et reproductibles pour réduire les consommations d'eau.

Pour plus d'informations : <https://www.fnccr.asso.fr/club-des-economies-deau/>

Pour nous contacter : club.ecodeau@fnccr.asso.fr

